

Faut-il une nouvelle loi EGalim ?

Quand, au bout de quatre évolutions d'une loi, on n'a pas trouvé la bonne trajectoire, c'est peut-être qu'on s'est trompé de chemin. À un moment donné, je ne pense pas que ce soit une quatrième ou une cinquième loi EGalim qui changera fondamentalement l'ordre des choses. Il ne peut changer que par la responsabilité collective des acteurs. Si nous avons des distributeurs qui prennent conscience de leur rôle, de leur importance dans le soutien aux filières agricoles et agroalimentaires françaises, alors nous aurons une chance de nous en sortir.

Recueilli par
Brice DUPONT.